



INSTITUT NATIONAL d'ASSURANCE MALADIE

AVIS GENERAL DE PASSATION DE MARCHE

Exercice 2024

1. L'INAM, dans le cadre de l'exécution de son budget annuel, gestion 2024 propose d'utiliser une partie de sa dotation budgétaire pour les acquisitions publiques inscrites dans son plan prévisionnel de passation des marchés publics dudit exercice.
2. Les acquisitions programmées au titre des dotations budgétaires, par voie d'appel d'offres ou de demande de renseignement des prix concernent les domaines suivants :

| Désignation des acquisitions | Mode de passation | Montant estimatif | Financement |
|---|-------------------|-------------------|---------------|
| | 1) Travaux | | |
| Construction d'un bureau de liaison au CHR Kara avec alimentation réseau et en électricité | DC | 3 000 000 | Fonds Propres |
| | 2) Fournitures | | |
| Matériel de bureau | DRP | 35 160 000 | Fonds Propres |
| Mobilier de bureau | DRP | 66 390 400 | Fonds Propres |
| Fourniture de bureau | DRP | 18 000 000 | Fonds Propres |
| Matériel informatique | DRP | 58 838 000 | Fonds Propres |
| Fourniture informatique | DC | 5 000 000 | Fonds Propres |
| Aquisition de matériel de transport quatre roues | AOO | 85 000 000 | Fonds Propres |
| Fourniture et déploiement des automates d'enrôlement | AOO | 189 426 900 | Fonds Propres |
| Réfection réseau LAN et mise en normes cablagés électriques dans les délégations Kara, Centrale, Maritime, et Kpalimé | DRP | 50 000 000 | Fonds Propres |

| | 3) Prestations intellectuelles | | |
|---|--------------------------------|------------|---------------|
| Mise en place d'un dispositif de Contrôle Permanent | DRP | 30 000 000 | Fonds Propres |
| Elaboration d'un Plan de continuité d'Activité | DRP | 30 000 000 | Fonds Propres |
| Elaboration d'un nouveau plan stratégique | DC | 10 000 000 | Fonds Propres |

3. Les marchés seront passés conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur, notamment aux dispositions du décret n° 2022-080/PR du 06 juillet 2022 portant code des marchés publics et aux règles et procédures applicables résultant des conventions de financement légalement souscrites par la République togolaise, le cas échéant et sont ouverts à tous les candidats éligibles.
4. Les avis spécifiques relatifs aux différents marchés qui doivent être passés conformément aux procédures d'appel à la concurrence seront publiés, dès leur communication, dans le journal Togo-Presse, le Journal des marchés publics de la République togolaise et sur le site web de l'INAM.
5. Les candidats et soumissionnaires potentiels satisfaisant aux critères d'éligibilité et de qualifications et ayant besoin de renseignements complémentaires, devront s'adresser à : **Responsable marchés publics, au 3^{ème} étage du siège de l'INAM, boulevard du 13 janvier, ancienne immeuble de la BSIC, quartier Dékon, 01BP11, Lomé, e-mail : anounhou@inam.tg, Tel : 79 30 01 12**

La Personne Responsable des Marchés Publics